

PLAN DE COURS

HIS9030-30 Numéro du cours	SÉMINAIRE DE DOCTORAT Titre du cours		
A-2023 et H-2024 Session	6 Nbre de crédits	MOODLE Site Web du cours	
Coordonnées de l'enseignant(e) :			
DORAIS, GENEVIÈVE PETITCLERC, MARTIN Nom et prénom	8417 8305 Poste	dorais.genevieve@uqam.ca petitclerc.martin@uqam.ca Courriel	A-6085 A-6325 Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous

Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques.....	2
3.2	Description des Évaluations	2
4	Sommaire des évaluations - Pondération	3
5	Calendrier du cours	4
6	Modalités du cours	6
6.1	Modalités de participation au cours.....	6
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation.....	6
6.3	Modalités de remise des travaux	6
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens.....	6
6.5	Modalités d'évaluation de la langue	6
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1	Documentation obligatoire	7
7.2	Documentation complémentaire	7
8	Références	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat.....	8
8.2	Document et Informations additionnelles	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement	11
8.5	Compétences	12

1 DESCRIPTION DU COURS

Description officielle (extrait) : Cette activité vise à développer les capacités critiques et à favoriser l'ouverture sur l'ensemble de la discipline historique. Elle est axée sur l'étude de questions et de problèmes posés par la pratique historique. Lieu de convergence des personnes étudiantes entre elles et avec l'équipe professorale, le contenu en sera établi conjointement au début du trimestre.

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours de 6 crédits est obligatoire pour les étudiantes et les étudiants au programme de doctorat en histoire.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

L'objectif du séminaire est de nourrir et d'élargir la réflexion méthodologique, historiographique et théorique à partir d'exemples choisis dans des cadres spatio-temporels, historiographiques et théoriques diversifiés. Il vise aussi à accompagner les personnes étudiantes dans la préparation du « dépôt de sujet de thèse » qui doit être soumis à l'approbation du Sous-comité d'admission et d'évaluation des cycles supérieurs en histoire au printemps 2024.

En ciblant un certain nombre d'enjeux importants de la recherche historique, ce séminaire vise donc à créer un lieu stimulant de réflexion autour des différentes phases de « l'opération historiographique », soit :

- circonscrire le sujet ;
- constituer le corpus et en évaluer le potentiel et les limites ;
- faire le bilan des connaissances (« l'historiographie ») afin de bien justifier l'intérêt de la recherche proposée ;
- élaborer une « problématique », c'est-à-dire un ensemble intégré de questions de recherche définies en fonction de l'état des connaissances et des contributions anticipées au savoir ;
- analyser et interpréter le corpus documentaire ;
- écrire et diffuser les résultats de recherche.

Bien souvent ces phases s'entremêlent plus qu'elles ne se succèdent, et combinent des approches, des méthodologies et des questionnements à la fois transversaux et spécifiques à chaque domaine, à chaque sujet.

Au fil des discussions sur différents enjeux de la recherche historique, nous aborderons notamment le questionnement sur les « sources », et donc les difficultés rencontrées pour constituer un corpus cohérent ou représentatif, ainsi que les manières de l'interroger, d'en tirer le meilleur parti, tout en portant une attention particulière aux « silences » qu'il produit. L'historiographie s'imposera elle aussi comme une entrée incontournable de nos réflexions. Elle sera ici comprise non seulement comme connaissance de la littérature spécifique à un sujet et à une période, mais encore comme celle de l'évolution des enjeux interprétatifs. Cette réflexion accordera une attention particulière à l'interdisciplinarité en tant que source d'enrichissement des problématiques et des analyses. Nous aborderons enfin les pratiques d'écriture et de diffusion du savoir historique auprès de la communauté universitaire et du public en général.

En plus d'accompagner les personnes étudiantes dans la formulation de leur sujet de thèse, encourageant d'emblée la recherche empirique, ce séminaire poursuit donc un objectif complémentaire sur le plan de la réflexion théorique et intellectuelle. Il invite ainsi à réfléchir de façon dynamique aux dialogues entre la discipline historique, les autres disciplines universitaires et les divers groupes de la société intéressés par la connaissance du passé.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les rencontres hebdomadaires prendront principalement la forme de discussions collectives autour des textes à lire. Pour le bon déroulement du séminaire, les étudiantes et les étudiants doivent, chaque semaine, lire attentivement les textes obligatoires.

3.2 DESCRIPTION DES ÉVALUATIONS

Les critères d'évaluation de chaque évaluation seront précisés durant le trimestre et inscrits dans le site Moodle du cours.

1. Participation (25%)

La participation régulière et active aux discussions du séminaire sera évaluée tout au long de l'année. Les interventions devront être informées par une lecture attentive des textes et une écoute attentive des interventions étudiantes et professorales en séance. L'équipe professorale fera un suivi individualisé de cette composante de l'évaluation à trois moments durant l'année 2023-2024.

2. Séance de séminaire (20%)

Réunies en équipe de trois, les personnes étudiantes organiseront une séance de séminaire autour d'un enjeu important de l'historiographie de leur choix.

- Chaque équipe devra remettre leur projet de séance de séminaire (10%) qui comprendra une brève description de l'enjeu, une présentation sommaire des textes à lire (articles, chapitres de livres, sources, etc.), ainsi qu'une courte justification de la pertinence pédagogique et intellectuelle de ceux-ci. Le choix de l'enjeu et des lectures sera fait en consultation avec l'équipe professorale.

- Chaque membre de l'équipe devra, de plus, remettre un court texte de réflexion personnelle (10%) sur les enjeux soulevés par les discussions collectives durant la séance organisée par son groupe à l'hiver 2024.

3. Exposés oraux (3 x 10% = 30%)

Les personnes étudiantes prépareront trois exposés oraux de 10 minutes au cours de l'année universitaire (voir le calendrier pour les dates). Ces exposés porteront sur les trois aspects essentiels du « dépôt du sujet de thèse » : 1. Les sources (10%); 2. L'historiographie (10%); 3. La problématique et les contributions anticipées aux connaissances (10%). Un texte de la présentation orale, comprenant toutes les références nécessaires, devra être remis à l'équipe professorale au moment de l'exposé.

Chaque exposé sera évalué en fonction de la qualité de la présentation orale (5%) et du texte de la présentation (5%).

4. Dépôt du sujet de thèse (25%)

- Communication de « type colloque » (20 minutes, 10%) présentant les divers éléments exigés par le programme doctoral pour l'activité « dépôt du sujet de thèse ».

- Une version préliminaire du texte du dépôt de sujet de thèse devra également être remis le 22 avril 2024 (15%). Ce texte (10-12 pages, interligne 1.5, Times New Roman 12) s'organisera autour des cinq sections suivantes :

- Introduction au sujet de recherche
- Bilan historiographique
- Problématique
- Méthodologie (corpus de sources, démarches de recherche, etc.)
- Bibliographie (corpus de sources, études universitaires)

n.b. Extrait du site Internet du Département d'histoire

« À la fin du deuxième trimestre d'inscription au programme, l'étudiante ou l'étudiant doit soumettre son sujet de thèse doctorale à l'approbation du Sous-comité d'admission et d'évaluation des cycles supérieurs en histoire. Ce document de 2 500 mots doit contenir les éléments suivants :

- le titre provisoire de la thèse ;
- la présentation du sujet et de la problématique ;
- les contributions envisagées à l'historiographie et à l'avancement de la connaissance ;
- les sources potentielles et leur pertinence pour répondre aux questions de recherche.

À ce document, l'étudiant ou l'étudiante doit joindre une bibliographie de 2 pages.»

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux (A-23 et H-24)	Pondération %	Remise
Participation	25	-
Projet de séance de séminaire (équipe)	10	20 novembre 2023
Séance de séminaire - réflexion personnelle	10	À déterminer (H-24)
Exposé oral et texte de présentation 1 – Corpus de sources	10	30 octobre, 6 novembre 2023
Exposé oral et texte de présentation 2 – Historiographie	10	11, 18 décembre 2023
Exposé oral et texte de présentation 3 - Problématique	10	5, 12 février 2024
Dépôt de sujet de thèse – Présentation orale	10	1, 8, 15 avril 2024
Dépôt de sujet de thèse – Texte (version préliminaire)	15	22 avril 2024

5 CALENDRIER DU COURS

AUTOMNE 2023

Semaines	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance (voir le site Moodle du cours)
1	11 septembre	Présentation du plan de cours, objectifs et évaluations	
2	18 septembre	Écrire une thèse; dépôt de sujet	BELLEVILLE, G., Assieds-toi et écris ta thèse!, Québec, PUL, 2014, 125p. Disponible à la Coop UQÀM.
3	25 septembre	Thème 1 : Le capital	Moodle
4	2 octobre	Thème 2 : La subalternité	Moodle
5	9 octobre	Congé Action de grâce	
6	16 octobre	Thème 3 : Le discours	Moodle
7	23 octobre	Semaine de lecture	
8	30 octobre	Exposés oraux 1: sources	
9	6 novembre	Exposés oraux 1: sources	
10	13 novembre	Thème 4 : La race	Moodle
11	20 novembre	Remise du projet de séminaire	
12	27 novembre	Thème 5 : Le global	Moodle
13	4 décembre	Travail personnel	
14	11 décembre	Exposés oraux 2: historiographie	
15	18 décembre	Exposés oraux 2: historiographie	

HIVER 2024

Semaines	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance (voir le site Moodle du cours)
1	8 janvier	Thème 6 : Documentaire et histoire	Moodle
2	15 janvier	Thème 7	À déterminer - Moodle
3	22 janvier	Thème 8	À déterminer - Moodle
4	29 janvier	Travail personnel	----
5	5 février	Exposés oraux 3: problématique	
6	12 février	Exposés oraux 3: problématique	
7	19 février	Séminaire étudiant 1	À déterminer - Moodle
8	26 février	Semaine de lecture	----
9	4 mars	Séminaire étudiant 2	À déterminer - Moodle
10	11 mars	Séminaire étudiant 3	À déterminer - Moodle
11	18 mars	Séminaire étudiant 4	À déterminer - Moodle
12	25 mars	Travail personnel	----
13	1 ^{er} avril	Présentations : dépôt de sujet	
14	8 avril	Présentations : dépôt de sujet	
15	15 avril	Présentations : dépôt de sujet	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Il est primordial de lire attentivement les textes afin de bien se préparer aux discussions prévues à chaque séance.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

À déterminer avec le professeur.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Les travaux et les évaluations seront remis en classe ou dans la boîte de dépôt du site Moodle du cours.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : https://histoire.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/21/Guide_hiver2021_20210112.pdf

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Voir site Moodle du cours

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Voir site Moodle du cours

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeurs, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous réferez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252** ou **1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

Non applicable